

PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU MARDI

6 avril 2021

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 6 avril 2021, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 25 à 20 h 05 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : Johane Thibeault
 Nancy Savard

MM les conseillers : Yannick Charbonneau
 Clément Genest

Étaient absentes :

Mmes les conseillères : France Simard
 Catherine Bolduc

Mme Mélanie Potvin est présente comme agente locale.

À 19 h 25 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 6 AVRIL 2021

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} mars 2021 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Nomination maire suppléant et vérification des factures;
- 9- Demande de dérogation mineure M. Bertrand Blais, 24 Chemin Pilote;
- 10- Résolution ministère des Transports, programme d'aide à la voirie locale, volet accélération, pour Rang Alphonse;
- 11- Résolution pour reddition annuelle pour entretien des routes rurales 1 et 2;
- 12- Adoption contrat avec le refuge animal;
- 13- Site internet municipalité et mur escalade;
- 14- Demande CPTAQ M. Yves Rousseau et Mme France Simard;
- 15- Affaires nouvelles :
 - a. Permis chenil;
- 16- Période de questions;
- 17- Clôture de la séance.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR MONSIEUR LE MAIRE.

La séance débute à 19 h 25.

2. 32.04.2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;

APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 6 avril 2021 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 33.04.2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} MARS 2021 (avec exemption de lecture);

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} mars 2021 soient adoptés tels que présenté (avec exemption de lecture);

04- 34.04.2021 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES À PAYER MARS 2021 : 34 489.02\$

05- 35.04.2021 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à entériner présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 2 584.56\$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN MARS 2021 : 37 073.58\$

Je, soussignée, Caroline Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06- RAPPORTS :

6-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et de l'égout tout va bien.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 8 mars, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme, la turbidité était de 0.3 et en ce qui concerne l'eau brut les résultats ne nous indiquent aucun coliforme. Pour les résultats du 16 mars, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie, des fanions ont été posés sur les chemins municipaux. La période de dégel est débutée, mais tout semble bien se passer.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIR

Mme Mélanie Potvin est présente. Elle explique qu'il y a eu le tirage de 3 chocolats de Pâques pour les enfants de la municipalité. Le concours a été très apprécié. Des demandes à emploi été Canada ont été envoyées pour des animateurs au camp de jour et au mur d'escalade. Nous attendons les réponses.

08- 36.04.2021 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT ET VÉRIFICATION DES FACTURES.

IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;

**APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE MME NANCY SAVARD soit et est nommée maire suppléant ainsi que pour vérifier les factures de la municipalité et ce pour les trois prochains mois.

09-37.04.2021 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE M. BERTRAND BLAIS, 24 CHEMIN PILOTE.

CONSIDÉRANT QUE M. Bertrand Blais, a déposé une demande de dérogation mineure concernant sa propriété située au 24, Chemin Pilote, Saint-Stanislas, cadastre : 5973336;

CONSIDÉRANT QUE la résidence n'est pas conforme au règlement de zonage actuel numéro 404-2011 en ce qui concerne son implantation à l'intérieur des limites du terrain relativement à la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GENEST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité de Saint-Stanislas autorise que la résidence demeure implantée à 1,40 mètres et 2,53 mètres de la ligne latérale alors que le règlement actuel exige un minimum de 4,0 mètres. La résidence a été construite en 1992 et a été agrandi en 2012 (permis 2012-47). Le règlement 92-271, en vigueur lors de la construction en 1992, exigeait également une marge latérale minimale de 4,0 mètres.

**10- RÉOLUTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS,
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET
ACCÉLÉRATION, POUR RANG ALPHONSE.**

CE POINT EST RETIRÉ.

**11- 38.04.2021 RÉOLUTION POUR REDDITION ANNUELLE POUR
ENTRETIEN DES ROUTES RURALES 1 ET 2.**

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire état des dépenses qu'elle a effectué pour l'entretien des routes rurales 1 et 2;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité déclare avoir des dépenses en entretien des routes 1 et 2 pour l'année 2020 pour 146 033\$ pour un montant subventionné de 130 734\$.

**12- 39.04.2021 ADOPTION CONTRAT AVEC LE REFUGE
ANIMAL.**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas désire renouveler son entente avec le Refuge Animal de Roberval;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GENEST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas autorise le renouvellement du protocole d'entente pour l'opération d'une fourrière municipale avec le Refuge Animal de Roberval.

QUE le conseil autorise la directrice générale et le Maire à signer tout document se rapportant à ladite entente.

13- 40.04.2021 SITE INTERNET MUNICIPALITÉ ET MUR ESCALADE.

ATTENDU QUE nous devons refaire notre site internet et celui du mur d'escalade;

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été faites auprès de 2 entreprises;

ATTENDU QUE TNT atelier demande un montant de 4 148.96\$ pour le mur d'escalade et 9 527.50\$ pour la Municipalité;

ATTENDU QUE Devicom demande un montant de 4 945.50\$ pour le mur d'escalade et 10 962.20\$ pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANE THIBEAULT;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la soumission déposée par TNT atelier soit acceptée aux prix mentionnés ci-haut.

14- DEMANDE CPTAQ M. YVES ROUSSEAU ET MME FRANCE SIMARD.

LE POINT EST RETIRÉ PUISQUE LA DEMANDE N'EST PAS CONFORME.

15- AFFAIRE\$ NOUVELLE\$;

a. 41.04.2021 PERMI\$ CHENIL.

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement no : SQ-20-04 (451-2021) concernant les animaux les propriétaires de chiens ayant plus de 2 chiens doivent prendre un permis de chenil;

ATTENDU QUE nous avons 4 propriétaires qui possèdent plus de 2 chiens;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les personnes ayant plus de 2 chiens doivent répondre aux conditions suivantes :

- Faire une demande à l'inspecteur pour prendre un permis de chenil;
- Demeurer en zone agricole;
- Détenir une assurance responsabilité de 1 millions;
- Payer les frais inhérents à la demande;

16- PÉRIODE DE QUESTIONS;

17- 42.04.2021 LEVÉE DE LA RÉUNION;

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLÉMENT GENEST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;

Que la séance soit et est levée à 20 h 05.

Adopté à la séance du :.....2021

.....
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et sec.-très.